



Demande de bourses en lycée - rentrée 2025-2026

publié le 09/05/2025

Madame, Monsieur,

Je vous informe ci-dessous les modalités concernant les demandes de bourses pour les Lycées.

Vous devez déposer une demande si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

Votre enfant est scolarisé en classe de 3ème ou 4ème et désire faire une demande de prépa métier et va entrer au lycée à la rentrée prochaine

Pour l'année scolaire 2025-2026, au moment de l'inscription de votre enfant au lycée, vous pouvez donner votre accord pour l'étude automatique de votre droit à bourse. Cet accord vaut demande de bourse.

Si vous ne voulez pas donner votre accord pour l'étude automatique de votre droit à bourse, vous devez faire votre demande de bourse en ligne (par téléservice avec vos codes parents fournis par l'établissement de votre enfant, à chaque rentrée) ou via un formulaire papier (Accédez au formulaire simplifié et guidé.) entre le 1 septembre et le 16 octobre 2025.

Vous devez faire une demande de bourse de lycée même si vous en êtes bénéficiaire en 2024-2025.

Vous trouverez toutes les explications sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F616>



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.